

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 16 décembre 2017 à 10 h à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Éric Lessard
	Monsieur Philippe Couture
	Monsieur Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, présidant la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10h18 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

1. Résolution 2017- 12-118 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
4. Dépôt et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2017;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport de la mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion :
 - 9.1. Règlement 2017-06 sur le traitement des élus;
 - 9.2. Règlement 2017-07 modifiant le règlement 2013-002 relatif aux permis et certificats;
10. Adoption de règlement : *Aucun*
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Confirmation de la programmation des travaux réalisés ou à être réalisés dans le cadre du programme TECQ;

- 11.2. Délégation aux divers comités du conseil de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant;
- 11.3. Déneigement des conteneurs (Domaine de La Tranquillité) - adjudication de contrat;
- 11.4. Entente de service avec Préservation Lac-Tremblant-Nord (PLTN);
- 11.5. Entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;
- 11.6. Demande d'appui – FILAU;
- 11.7. Adoption du calendrier des séances du conseil;
12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2017;
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme – *Aucun dossier*;
13. Correspondance –
14. Affaires nouvelles - aucune
15. Période d'intervention des membres du conseil –
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens
17. Clôture et levée de la séance.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2017-12-119 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2017 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2017; et,
- b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2017 et il est par les présentes ratifié et adopté.

5. Résolution 2017-12-120 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 novembre 2017 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 63 929 \$.

6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2017-12-121 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2017, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion :

9.1 Règlement 2017-06 – sur le traitement des élus

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Monsieur le conseiller Jean Cloutier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption le règlement 2018-06 concernant le traitement des membres du conseil municipal présenté séance tenante; une copie du règlement contenant la rémunération proposée, le fait que cette rémunération sera indexée, le fait que le règlement aura un effet rétroactif et les mentions prévues à l'article 6 de la loi, est déposée séance tenante.

9.2 Règlement 2017-07 modifiant le règlement 2013-002 relatif aux permis et certificats

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Royer à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption le règlement 2017-07 concernant la modification du règlement 2013-002 relatifs aux permis et certificats présenté séance tenante; une copie du règlement, est déposée séance tenante.

10. Adoption de règlements : Aucun

11. Projets de résolution :

11.1 Résolution 2017-12-122 – Confirmation de la programmation des travaux réalisés ou à être réalisés dans le cadre du Programme TECQ

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur général de la nouvelle programmation de travaux réalisés et à réaliser dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier précise que les coûts des travaux réalisés reflètent les montants réels des dépenses ;

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONFIRMER l'acceptation par le conseil municipal de la nouvelle programmation de travaux, déposée séance tenante, laquelle sera transmise auprès du Ministère des Affaires Municipales.

11.2 Résolution 2017-12-123 – Délégation de représentants aux comités de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉSIGNER ET NOMMER les membres du conseil suivants comme remplaçant de la Mairesse aux différents comités ou commissions créés par le conseil de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant tel qu'il apparaît au tableau suivant :

<u>NOM DU COMITÉ</u>	<u>Noms des membres</u>
Comité des incendies et de la sécurité publique :	Louise Royer
Comité des Finances :	Charles De Broin
Comité des Loisirs et culture :	Louise Royer
Comité et commission sur le service de police	Charles De Broin
Comité des ressources humaines	Louise Royer
Comité du transport	Louise Royer
Comité des Travaux Publics -	Louise Royer
Comité consultatif Baie Sud Lac Tremblant	Louise Royer

11.3 Résolution 2017-12-124 – Déneigement des conteneurs – Domaine de La Tranquillité

CONSIDÉRANT le besoin de déneiger les conteneurs des deux marinas;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire trésorier ;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds requis ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat de déneigement des conteneurs du Domaine de la Tranquillité pour d'hiver pour l'hiver 2017 - 2018 soit accordé à Monsieur André Laporte pour le prix de base 500 \$ plus les taxes de vente applicables;

QUE la mairesse et le secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de déneigement des conteneurs de la marina du lac Tremblant; et,

QUE la Mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement de ce contrat de la somme de 500 \$ (plus les taxes applicables)

11.4 Résolution 2017-12-125– Demande à la ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT Qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord de pouvoir négocier directement avec PLTN les détails de l'entente de service au profit de ses citoyens;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADRESSER une demande officielle à la ville de Mont-Tremblant siégeant en conseil d'Agglomération (afin de retirer l'activité « Mise à l'eau à la rampe de Préservation Lac-Tremblant-Nord (PLTN) » de la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005.

11.5 Résolution 2017-12-126 – Entente avec la MRC des Laurentides relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, et ce, pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles aux termes du règlement numéro 219-2007 adopté le 10 mai 2007 et tel que modifié par les règlements 249-2011 et 310-2015;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de son territoire souhaitent actuellement prendre en charge directement les opérations de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' un contrat entre la MRC des Laurentides et Les entreprises R.C. Miller enr., concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire des municipalités de Arundel, Barkmere, Mont-Tremblant, La Conception, **Lac-Tremblant-Nord** et Montcalm est actuellement en vigueur, lequel prendra fin le 31 décembre 2018, avec une année d'option pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu durant la période transitoire suivant la délégation de compétences, que ce contrat soit maintenu et ce, jusqu'à la date de son expiration, soit le 31 décembre 2018 ou jusqu'au 31 décembre 2019 si l'année d'option est retenue;

CONSIDÉRANT QUE les parties jugent opportun de souscrire une entente intermunicipale de services par laquelle la MRC des Laurentides s'engage à offrir les services de cueillette et de transport des matières résiduelles aux municipalités d'Arundel, Barkmere, Mont-Tremblant, La Conception, **Lac-Tremblant-Nord** et Montcalm;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE DEMANDER à la Municipalité régionale de comté des Laurentides le transfert des compétences de collecte et de transport des matières résiduelles pour les municipalité de Arundel, Barkmere, Mont-Tremblant, La Conception, Lac-Tremblant-Nord et Montcalm tout en respectant les contrats et ententes actuellement en vigueur; et,

D'AUTORISER la signature de l'entente à intervenir entre la MRC et les municipalités locales concernées visant à ce que la MRC offre le service de cueillette et de transport des déchets conditionnellement au transfert des compétences et au moment de celui-ci jusqu'à l'expiration des contrats de collecte.

11.6 Résolution 2017-12-127 – Demande d’appui - FILAU

CONSIDÉRANT Que FILAU est un organisme à but non lucratif ayant pour mission d’offrir des connexions à l’internet sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la municipalité projette faire appel aux services de FILAU pour être en mesure d’offrir un service internet haute vitesse sans fil sur son territoire accessible à tous ses citoyens, spécialement ceux résidants dans des secteurs actuellement dépourvus de ce service;

CONSIDÉRANT que le service internet Haute vitesse est prioritaire pour notre communauté;

CONSIDÉRANT que pour offrir ce service et en assurer une bonne qualité, FILAU doit procéder à l’installation de tours et d’équipements de télécommunication Wi-Fi ainsi que des équipements d’énergie solaire;

CONSIDÉRANT que Station Mont-Tremblant offre des conditions idéales ayant le potentiel de desservir un très grand bassin d’usagers en incluant des équipements de diffusion sur ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que les autorisations modifiant les baux existants et nécessaires pour réaliser le projet tardent à être obtenues par le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET, UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE La municipalité de Lac-Tremblant-Nord demande l’intervention de Sylvain Pagé, député de Labelle et Luc Blanchette, Ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs afin d’effectuer les pressions nécessaires afin de faire rapidement progresser ce dossier dans les meilleurs intérêts des citoyens de la municipalité.

QU’UNE copie des présentes soit adressée à M. Sylvain Pagé, député de Labelle et M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

11.7 Résolution 2017-12-128– adoption du calendrier des séances du conseil pour l’année 2018

CONSIDÉRANT Les dispositions de l’article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,

QUE les séances ordinaires du conseil se tiendront pour l'année 2018 selon le calendrier suivant :

Jour	Date	Heure
Samedi	20 janvier 2018	11h00
Samedi	10 février 2018	11h00
Samedi	10 mars 2018	11h00
Samedi	7 avril 2018	11h00
Samedi	12 mai 2018	11h00
Samedi	9 juin 2018	11h00
Samedi	7 juillet 2018	11h00
Samedi	11 août 2018	11h00
Samedi	8 septembre 2018	11h00
Samedi	6 octobre 2018	11h00
Samedi	10 novembre 2018	11h00
Samedi	15 décembre 2018	11h00

QUE la séance extraordinaire du conseil prévue pour l'adoption du budget annuel 2018 se tiendra le 15 décembre 2018.

12. Rapport des comités :

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2017.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme : *Aucun dossier*

13. Correspondance – *Aucune*

14. Affaires nouvelles – *Aucune*

15. Période d'intervention des membres du conseil.

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Clôture et levée de la séance

Résolution 2017-12-129 - Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 11 h 59.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier